



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 26 janvier 2022

CM 1254/22

INF
API
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: Mr Fernando FLORINDO
council.transparency@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.6196

Objet: ACCÈS DU PUBLIC AUX DOCUMENTS
– Demande confirmative n° 42/c/03/21
– Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 26 janvier 2022, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver le projet de réponse à la demande confirmative n° 42/c/03/21, qui figure dans le document 5108/22.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent être adressées au secrétariat général du Conseil par courriel (council.transparency@consilium.europa.eu) au plus tard le 28 janvier 2022 à 17 heures, à l'attention de M. Fernando Florindo, COMM.2.C, Services d'information / Transparence.